

Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels,
Agricoles et Forestiers du Loiret
Séance du 4 juillet 2025

Avis sur le projet de révision allégée n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-HD) de l'agglomération Montargoise et rives du Loing – Pannes

Par mail reçu en date du 16 juin 2025, l'agglomération montargoise et rives du Loing a sollicité l'avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Loiret pour le projet de révision allégée n°4 sur la commune de Pannes de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-HD) approuvé le 27 février 2020. La révision allégée n°4 a été arrêtée en conseil communautaire du 20 mai 2025.

L'agglomération Montargoise et rives du Loing fait partie du PETR Gâtinais Montargois dont le territoire est couvert par le SCoT du Gâtinais Montargois approuvé le 27 juin 2024.

Cette transmission a été faite en application des dispositions de l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime modifié par la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021. En effet, la CDPENAF a souhaité se saisir de l'ensemble des documents d'urbanisme, même ceux couverts par un SCOT approuvé.

AVIS DE LA CDPENAF SUR LA REVISION ALLÉGÉE n°4 – Pannes portant sur les modifications apportées au PLUi-HD :

- modification du zonage : pour le classement de l'ensemble de l'unité foncière en zone Uxt (nouveau sous-secteur) d'une superficie de 0,63 ha impliquant la réduction de la zone N de 0,27 ha (Espace boisé classé).

Cette modification du zonage implique une modification du règlement écrit pour ajouter le nouveau sous-secteur Uxt dédié.

La commission émet un avis favorable sur la révision allégée n°4 - Pannes du PLUi-HD de l'agglomération Montargoise et rives du Loing présentée.

P/La Préfète,

**La Présidente de séance,
La Directrice adjointe,**



Sandrine REVERCHON-SALLE